

## Africamuseum Tervuren. À la rencontre des propos d'un personnage chafouin.

A.-B. Ergo

...Africamuseum, une borne audio-visuelle, une voix connue pour l'avoir entendue quelques fois.

Elikia M'Bokolo, lumumbiste à quinze ans en 1960 à Léopoldville, maoïste à 23 ans à Paris où il est réfugié politique avec sa famille. Wikipedia en fait un fils de médecin, ascendance improbable à l'époque mais non rectifiée. Normale supérieure (comme L. Senghor), historien dont la carrière professorale est française en très grande majorité.

Il parle de la Commission d'Enquête Internationale mais sans préciser qu'elle émane de la volonté de Léopold II. :

*... étayées par des gens sur le terrain qui insistaient sur les abominations que les gens de l'État et les forces de l'État, donc des soldats qu'il avait recrutés, les soldats africains, mais aussi leurs cadres européens, commettaient dans la production des richesses et en particulier du caoutchouc.*

*Nous pouvons accéder aux procès-verbaux de la commission d'enquête. Ce qui est fascinant, c'est qu'il y a une relation de confiance entre les membres de la commission, les interprètes et les témoins. Et c'est remarquable de voir que ces témoins parlent avec précision, avec exactitude, de ce qui s'est passé. C'est un peu comme si nous avions, ce qu'on n'a pas toujours, le témoignage écrit de l'administration et le témoignage oral des gens de l'époque qui nous parvient. Ça a été une très bonne initiative et ça prouve que la voix des vaincus, il faut toujours l'entendre, parce que cette voix c'est celle qui éclaire l'histoire dans toute sa complexité et dans les effets de sa violence. Nous avons pour accompagner cela des photographies de l'époque qui montrent des mains coupées, parfois des enfants, des adultes à côté de leurs mains qui venaient d'être coupées. Donc c'est un moment très fort. Et peut-être faut-il souligner que rien de tel n'avait vraiment été fait dans l'empire colonial européen en Afrique à cette époque. C'est une sorte de première qui établit la véracité sur la nature de l'État léopoldien du Congo.*

*Dans le cas du Congo, on n'a pas les chiffres, mais il est clair qu'il y a eu un génocide grave entre les années 1890 et la fin de la Première Guerre mondiale. L'intention n'était peut-être pas de tuer. L'intention était de faire produire la quantité maximale de caoutchouc. C'est ce processus-là qui a produit le génocide, puisque pour produire le caoutchouc, les gens ne se livrent pas à leur pratique économique traditionnelle qui leur permettait de vivre. Ils vont produire le caoutchouc, affamés, ils entrent dans la forêt, ils sont mordus par des serpents, on leur tire dessus, s'ils ne rapportent pas la quantité de caoutchouc proposée.*

*Après la publication des résultats de la commission d'enquête, il est clair que le discours humanitaire du roi Léopold II avait été mis à plat. Et donc les idées d'un transfert, d'une normalisation, si on peut dire, du système colonial, ont circulé. Ce n'est pas un individu, fût-il le roi d'un État européen ; qui peut posséder des territoires en Afrique. Cela passait sous l'autorité d'un État considéré comme le seul légitime à posséder une colonie. Et donc, on va négocier. Léopold II va négocier avec habileté pour sortir encore plus riche de cette transformation, pour que l'État Indépendant du Congo devienne le Congo belge, donc une colonie « normale » propriété d'un État européen, qui est soumise à des règles et qui, éventuellement, pourrait rendre compte à la communauté internationale.*

Tout ce texte sibyllin pour arriver à cette dernière phrase, la seule qui intéresse réellement M'Bokolo : ... rendre des comptes à la communauté internationale. Pour les comptes à la communauté internationale qu'il souhaite, je renvoie l'historien à la période 1955-1960 lorsque des centaines de journalistes du monde entier ont visité le Congo. Les reportages qu'ils ont laissés peuvent toujours être consultés. En fait, ce qui a fait le succès des Belges, c'est qu'ils n'ont pas colonisé le Congo mais qu'ils ont simplement assuré la gestion de ce grand pays dont les comptes étaient volontairement séparés de ceux de l'État belge. Ils n'ont pas

donné l'indépendance au Congo, ils ont simplement restitué sa gestion aux Congolais qui la demandaient. C'est du moins ce qu'affirme avec lucidité un grand juriste congolais.

Mais revenons à la Commission d'Enquête internationale envoyée dans l'EIC par le roi avec une double mission :

- rechercher, sur place dans certaines parties du territoire, des actes de mauvais traitements vis-à-vis des indigènes, de la part d'agents de l'état ou de particuliers ;
- de suggérer ou de conseiller des améliorations de comportement possibles.

La région où se portent les investigations de la commission (du Stanley Pool aux Stanley Falls) est particulièrement bien connue depuis les écrits de Glave (1883-1888 six ans de présence continue) et l'enquête du consul Casement (quelques mois en 1903). C'est d'ailleurs sur les traces des travaux de Casement (17 stations visitées) que la commission internationale calquera son travail (27 stations dont 11 déjà visitées par Casement).

Précisons qu'il y a, à l'époque, 450 stations sur l'ensemble du territoire, donc que l'enquête Casement ne concerne que 3,5% de celles-ci et que la commission internationale en a observé 6% au total. Précisons également, qu'avant l'enquête Casement, la justice, dans la mesure de ses moyens, avait déjà jugé et condamné certains expatriés pour des actes et des attitudes contraires, tombant sous la législation du 26 mai 1888 relative à l'homicide et aux lésions corporelles volontaires.

Il faut aussi préciser qu'après la visite de la commission internationale, une dame américaine a été envoyée en mission d'inspection au Congo par le journaliste anglais Stead, proche du CRA de Morel, qu'elle y a visité plusieurs dizaines de postes durant son séjour d'une année, dont des postes de récolte du caoutchouc, et que le rapport qu'elle a fait à son retour est assez élogieux pour la gestion de l'État Indépendant du Congo. May French Sheldon est médecin, écrivaine, artiste, érudite, ethnologue et elle a une connaissance personnelle d'autres régions d'Afrique centrale, mais on (l'histoire) oublie totalement ses propos.

La commission n'a pas le rôle d'un juge d'instruction, les dépositions de témoins autochtones passent souvent à travers les traductions de plusieurs interprètes, puis sont reformatées en français par un rédacteur, et en anglais au profit des missionnaires protestants. Aucune ne fait l'objet d'une simple vérification que ce soit dans le rapport Casement ou dans celui de la Commission. Qu'est-ce qui permet alors à M'Bokolo de prétendre que ces récits sont précis et exacts ? Les photos de Madame Harris ? Dont les légendes changent avec les auteurs qui les utilisent, ou qui sont critiquables à cause du linge blanc qui souligne l'amputation ! La justice a d'ailleurs ouvert des instructions sur certains cas sans jamais retrouver les enfants amputés. Et quand, dans le cas du jeune Epondo, l'amputé est retrouvé, on s'aperçoit (le juge Bosco, le missionnaire Faris et le docteur Vedy) que l'accusation, garantie par 40 villageois, est un « fake ». Les traductions anglaises offertes aux missionnaires sont curieusement envoyées au CRA de Morel en Angleterre et publiées avant même que la Commission n'en fasse mention.

Dans le cas du Congo le professeur M'Bokolo affirme qu'il n'y a pas de chiffres ! Mais il y a de nombreux chiffres qu'il ignore. Tout d'abord l'espérance moyenne de vie inférieure à 40 ans et son incidence pendant les 23 années que dure l'EIC. Il y a les observations de Glave sur la diminution des populations ; Il y a aussi certains comptages de décès dus à la trypanosomiase dans les zones de transhumance (70 à 80%), des chiffres aléatoires ; il y a le pourcentage d'adultes mâles actifs qui se livrent à la récolte du caoutchouc (moins de 3% au moment des plus fortes récoltes (6000 tonnes/an) ainsi que la tâche minimale journalière 0,750 cc de latex.). Et malgré ces évidences qu'il ne prend pas en compte le professeur d'histoire crie au génocide entre 1890 (80 tonnes/an de caoutchouc de lianes) et 1920 (383 tonnes avec des hévéas). Le citadin invétéré qu'il est ne connaît pas les tribus forestières ni leurs connaissances profondes de la forêt (notamment les plantes alimentaires) et leurs dons particuliers pour y détecter les dangers (plus particulièrement les serpents).

En 1905, le discours humanitaire du roi est peut-être mis à plat pour ceux qui n'ouvrent pas les yeux sur les actes : l'anthropophagie est pratiquement disparue, l'esclavage domestique est réduit avec la disparition

des luttes tribales et la traite des Noirs vers l'Océan Indien est définitivement stoppée. Les idées d'un transfert de l'EIC existent depuis 1889 et le testament du roi au profit de l'État belge. Ce transfert a déjà été discuté au Parlement belge en 1894 sans succès et remis en chantier en 1906 par une autre majorité. Mais l'annexion directe n'est pas imaginable en droit international, elle doit être précédée d'une cession du chef des autorités de l'EIC, d'où la longue discussion. La cession effectuée, plus rien ne s'oppose à l'annexion du Congo par l'État belge, dans le respect des conditions énoncées à la cession.

À quelques mois près, c'est le testament de 1889 qui aurait constitué l'acte de cession.

...Africamuseum la borne audio-visuelle s'est tue depuis quelques moments alors que j'en suis toujours à mes réflexions. Ce n'est pas parce que le verbe transitif décoloniser se trouve sur la même page du dictionnaire que le verbe intransitif populaire déconner qu'il faut les confondre.